

Calendrier des demandes de bourses nationales

Demande de bourses nationales pour l'année scolaire suivante:

(concerne les élèves non boursiers)

La campagne de bourses s'ouvre chaque année à partir de la mi-janvier. Une note d'information à l'attention des parents est remise aux élèves via leur professeur principal.

Après avoir procédé à son auto-évaluation à l'aide de la fiche qui lui a été transmise, une famille, si elle pense pouvoir bénéficier d'une bourse, devra retirer rapidement un dossier auprès du bureau des frais scolaires du service intendance.

J'attire l'attention des familles sur la nécessité de respecter la date de retour des dossiers.

Reconduction des bourses nationales:

(concerne les élèves déjà boursiers)

Elles sont reconduites automatiquement d'une année sur l'autre :

- sauf si l'élève redouble ou se réoriente
- en cas de changement d'établissement scolaire.

Pour continuer à percevoir des bourses, il s'agira soit de remplir un dossier de révision de ressources soit de demander un transfert de bourse auprès du bureau des frais scolaires.